

**Extrait n°2025-03-17-VODEL-003 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 17 mars 2025**

Finances - Budget primitif 2025 - Budget principal et budgets annexes - Activités spécifiques et Animation sociale - Approbation.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 11 mars 2025

**PRÉSENTS :**

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Delphine DE VERNEUIL, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Franck KENMOGNE KAMGUIA, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Laurent BLANLUET  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Laurence CORNAIRE a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Aurore POULS  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Jérôme BORNET  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Régine BREANT  
Romain ROY a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Stéphanie RIST, Dominique TRIPET

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	51
Quorum.....	28

<b>Séances</b>
----------------

commission budget du 03 mars 2025
-----------------------------------

conseil municipal du 17 mars 2025
-----------------------------------

**RAPPORTEUR** : M. MARTIN, M. CLOSSET

N° 3

Finances - Budget primitif 2025 - Budget principal et budgets annexes - Activités spécifiques et Animation sociale - Approbation.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2312-1 à L. 2312-4 relatifs à l'adoption du budget,

Vu l'instruction comptable M 57 applicable aux communes et aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial,

Vu la délibération du 11 décembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal approuve l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de l'instruction comptable M 57,

Vu la délibération du 13 novembre 2023 portant création et adoption du règlement budgétaire et financier, avec notamment la mise en place de la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement,

Vu le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes présenté lors du Conseil Municipal du 13 novembre 2024,

Vu le rapport de développement durable présenté lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2024,

Vu le débat d'orientations budgétaires du 24 février 2025,

Vu l'avis de la commission budget,

Vu la communication des documents budgétaires aux membres du conseil municipal 12 jours avant la mise au vote du budget ;

Entendu le rapport sur le budget primitif pour le budget principal, le budget annexe des activités spécifiques et le budget annexe de l'animation sociale,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

### BUDGET PRINCIPAL

- approuver le budget principal de la Ville d'Orléans pour 2025, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 268 084 286 € et voté au niveau du chapitre / chapitre opération d'équipement ;

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	195 074 815 €	195 074 815 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	73 009 471 €	73 009 471 €
<b>TOTAL</b>	<b>268 084 286 €</b>	<b>268 084 286 €</b>

**a) arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	46 126 153 €		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	93 303 514 €		
013 - Atténuations de charges		175 002 €	
014 - Atténuations de produits	1 050 000 €		
023 - Virement à la section d'investissement	18 051 081 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 715 448 €	7 807 650 €	
65 - Autres charges de gestion courante	20 938 163 €		
66 - Charges financières	2 787 255 €		
67 - Charges spécifiques	103 201 €		
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		16 181 230 €	
731 - Fiscalité locale		109 162 135 €	
73 - Impôts et taxes		21 656 887 €	
74 - Dotations et participations		39 112 554 €	
75 - Autres produits de gestion courante		970 357 €	
76 - Produits financiers		2 000 €	
77 - Produits spécifiques		7 000 €	
	<b>195 074 815 €</b>	<b>195 074 815 €</b>	

**b) arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :**

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
Total chapitres opération d'équipement (conformément au détail joint en annexe)	49 599 821 €		
021 - Virement de la section de fonctionnement		18 051 081 €	
024 - Produits des cessions d'immobilisations		3 104 590 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 807 650 €	12 715 448 €	
041 - Opérations patrimoniales	1 500 000 €	1 500 000 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 000 €	4 250 000 €	
13 - Subventions d'investissement	529 000 €	1 615 984 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 231 000 €	28 672 368 €	
204 - Subventions d'équipement versées	222 000 €		
27 - Autres immobilisations financières	110 000 €	100 000 €	
4581 - Opérations sous mandat	3 000 000 €		
4582 - Opérations sous mandat		3 000 000 €	
	<b>73 009 471 €</b>	<b>73 009 471 €</b>	

**c) équilibré par :**

- un emprunt d'équilibre de 28 655 468 € ;
- un virement de la section de fonctionnement de 18 051 081 €.

- fixer les subventions d'équilibre versées :

- au budget annexe des activités spécifiques à un montant total de 238 929 € au titre de l'année 2025 ;
- au budget annexe de l'animation sociale à un montant total de 2 830 804 € en fonctionnement et 222 000 € en investissement au titre de l'année 2025 ;
- au CCAS à 4 993 589 € au titre de l'année 2025.

**ADOPTE AVEC 42 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE**

**BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES**

- approuver le budget annexe des activités spécifiques pour 2025, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 742 331 € et voté au niveau du chapitre / chapitre opération d'équipement ;

<b>BA ACTIVITES SPECIFIQUES (HT)</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	624 829 €	624 829 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	117 502 €	117 502 €
<b>TOTAL</b>	<b>742 331 €</b>	<b>742 331 €</b>

a) arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Résultat des votes</b>
011 - Charges à caractère général	291 530 €		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	130 000 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	117 502 €		
65 - Autres charges de gestion courante	85 797 €		
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		189 400 €	
75 - Autres produits de gestion courante		435 429 €	
	<b>624 829 €</b>	<b>624 829 €</b>	

b) arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Résultat des votes</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		117 502 €	
23 - Immobilisations en cours	117 502 €		
	<b>117 502 €</b>	<b>117 502 €</b>	

c) équilibré par :

- une subvention d'équilibre du budget principal de 238 929 € ;

**ADOPTE AVEC 42 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE**

## BUDGET ANNEXE ANIMATION SOCIALE

- approuver le budget annexe de l'animation sociale pour 2025, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 4 877 068 € et voté au niveau du chapitre / chapitre opération d'équipement ;

BA ANIMATION SOCIALE (TTC)	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	4 625 068 €	4 625 068 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	252 000 €	252 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 877 068 €</b>	<b>4 877 068 €</b>

a) arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	1 220 498 €		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 382 570 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000 €		
65 - Autres charges de gestion courante	7 000 €		
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		221 000 €	
74 - Dotations et participations		1 568 264 €	
75 - Autres produits de gestion courante		2 835 804 €	
	<b>4 625 068 €</b>	<b>4 625 068 €</b>	

b) arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
0715003 - ANIMATION SOCIALE	237 000 €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		15 000 €	
13 - Subventions d'investissement		222 000 €	
27 - Autres immobilisations financières	15 000 €	15 000 €	
	<b>252 000 €</b>	<b>252 000 €</b>	

**c) équilibré par :**

- une subvention d'équilibre du budget principal en fonctionnement de 2 830 804 €,
- une subvention d'équilibre du budget principal en investissement de 222 000 €.

- autoriser Monsieur le Maire, à effectuer les virements de crédits d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre ainsi que des virements à l'intérieur d'un même chapitre opération d'équipement.

**ADOPTE AVEC 42 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE**

Annexe(s) : 5

- Budget primitif 2025 - Détail des opérations d'équipements;
- Budget primitif 2025 - Document Budgétaire - Maquette votée;
- Budget primitif 2025 - Note brève et synthétique;
- Budget primitif 2025 - Rapport de présentation;
- Page de signatures - BP

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'exécution des formalités prévues à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :*

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification

*Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application informatique **Télérecours citoyens** accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>.*